

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 14 juillet 2021

Objet : Demande d'accès à l'information
(C1869_19)

Maître,

En réponse à votre demande d'accès du 13 juillet 2021 visant à obtenir les documents (précis de cours, plan de cours, etc.) concernant le Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) et/ou le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ).

À cet effet, cette formation est la propriété exclusive à la Sûreté du Québec, et ce, conformément au paragraphe 4 de l'article 47 *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (la Loi) qui énonce ce qui suit :

« **47.** Le responsable doit, avec diligence et au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date de la réception d'une demande:

4° informer le requérant que sa demande relève davantage de la compétence d'un autre organisme ou est relative à un document produit par un autre organisme ou pour son compte; »

Nous vous invitons à adresser votre demande au responsable de l'accès à l'information de la Sûreté du Québec aux coordonnées suivantes :

SÛRETÉ DU QUÉBEC
Dana Cadeschi
Responsable du service de l'accès et de la
protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (QC) H2K 3S7
Tél. : 514 596-7716
Télec. : 514 596-7717
accesdocuments@surete.qc.ca

Recevez, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable du bureau du
développement institutionnel,

/ Original signé /
Stéphanie Bastien

SB/ep